Les nègres de l'Afrique suséquatoriale : Senégambie, Guinée, Soudan, Haut-Nil / par Abel Hovelacque,...



Hovelacque, Abel (1843-1896). Auteur du texte. Les nègres de l'Afrique sus-équatoriale : Senégambie, Guinée, Soudan, Haut-Nil / par Abel Hovelacque,.... 1889.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

XXIII. — LES NOIRS DE LA COTE DES ESCLAVES (ÉVÉS, DAHOMANS, etc.)

Avec le deuxième degré de longitude on arrive à la Côte des Esclaves 4.

Les Evés proprement dits ou Eïvés sont établis dans le pays côtier, entre 2° et 1° de longitude occidentale. La langue du pays est un dialecte de la famille linguistique des Fantis, des Achantis, des Dahomans, et de peuples situés encore plus à l'est².

Le peuple le plus important dans cette région est celui des Dahomans ou Ffons, qui n'est cependant pas très considérable: 150,000 habitants d'après Burton, 180,000 d'après Skertchly.

On distingue chez les Dahomans, comme chez presque tous les autres noirs guinéens, deux types assez caractérisés, l'un de beaucoup inférieur à l'autre³; ce dernier fournit des hommes de belle taille et d'un physique remarquable.

Au Dahomey le système de gouvernement est celui de la monarchie la plus absolue. Le roi est maître de ses sujets et de leurs biens. Il les enrégimente à son gré et les lance régulièrement sur les pays voisins. Une partie de sa garde particulière est composée de femmes, d'amazones, au nombre de

^{1.} Carte du pays des Achantis, des Fantis, du Dahomey, du Yoruba, dans l'ouvrage de Skertchly, Dahomey as it is. Londres, 1874.

^{2.} J.-B. Schlegel, Schlüssel zur Ewe-Sprache. Stuttgard, 1857.

^{3.} D'après les Crania ethnica, p. 367, la capacité cubique de 9 crânes d'hommes du Dahomey, a été trouvée de 1,505; celle de 5 crânes de femmes, 1,425. Ces deux mêmes séries ont donné respectivement comme indice céphalique 71.27 et 73.59.

1,500 à 4 ou 5,000, vivant dans le célibat. Quelquefois le roi en introduit dans son harem, quelquesois il en donne en mariage à ses guerriers les plus estimés. Elles portent un surtout de coton blanc, sans manches. La tunique, une sorte de chemise, descend un peu au-dessous du genou; elles ont en outre un pantalon qui va jusqu'au mollet². Elles sont armées d'un mousqueton et d'un petit sabre assez court, porté ordinairement dans un fourreau cramoisi. Les plus âgées, avec leurs seins tombant de 1 à 2 pieds, présentent un spectacle assez répugnant3. « Les plus jeunes forment un petit corps d'élite et de parade; elles sont armées d'un arc, d'un carquois et d'un petit poignard fixé à la main par une lanière. Les archers portent au bras gauche un large bracelet d'ivoire. Aussi légèrement que gracieusement vêtues, les jambes nues et tatouées jusqu'au genou, ce sont des danseuses de premier ordre. » Les amazones habitent des baraquements attenant au palais du roi. Les différentes brigades d'amazones se distinguent par leur coiffure; les unes, par exemple, ont les cheveux rasés en forme de turban, d'autres rasent toute la tète sauf un bouquet de cheveux laissés sur le sommet 5. Skertchly estime que le nombre de ces semmes célibataires est un des facteurs importants de la dépopulation du pays.

Le missionnaire Lassite, dans un livre dénué d'esprit critique mais intéressant par les détails et les petits saits qu'il relate, parle longuement des amazones. Elles sont pour la

^{1.} Le Journal des missions évangéliques, de 1862, porte à 10,000 le nombre des amazones; p. 433. D'après toutes les autres relations, cette évaluation semble excessive.

^{2.} L'Explorateur, t. III, 1876. — Cf. Ellis, The Land of the Fetish, p. 54. Londres, 1883.

^{3.} Forbes, Dahomey and the Dahomans. Paris, 1851.

^{4.} Revue maritime et coloniale, t. II, p. 346. — Cf. R. Norris, Memoirs of the Reign of Bossa-Ahadee. Londres, 1799.

^{5.} Skertchly, Dahomey as it is. Londres, 1874.

^{6.} Le Dahomé, Souvenirs de voyage et de mission. 3º édit., Tours, 1874.

plupart, dit-il, d'origine étrangère; prises toutes jeunes, on les a dressées de bonne heure à leur métier et au genre de vie qui les attend; on leur apprend à supporter toutes les fatigues; elles sont d'une intrépidité extraordinaire, et le Dahomey leur doit sa situation prépondérante dans la contrée. (Op. cit., p. 109.) « Ces semmes ne peuvent se marier qu'avec le bon plaisir du roi, et cette faculté ne leur est généralement accordée que lorsqu'une constitution faible et des maladies prématurées les ont rendues impropres au service militaire. En dehors des exercices, leur journée se passe dans un travail continu. Le roi ne s'occupe en rien de leur nourriture; c'est à elles d'y pourvoir. Deux branches du commerce indigène sont exclusivement entre leurs mains : la poterie et les calebasses, toute concurrence étant interdite; les bénéfices qu'elles réalisent leur permettent de vivre un peu plus à l'aise que le commun du peuple. A ces deux industries elles joignent encore la culture du maïs, et en général de toutes les productions qui viennent sur le sol dahoméen. Elles apprécient le tasia autant et peut-être plus que leurs sœurs de la réserve. Un petit verre de cette immonde liqueur les fait sourire de pitié, un demi-litre les déride à peine; leur visage ne s'épanouit que devant la bouteille entière. »

Au Dahomey, le gouvernement est essentiellement absolu et despotique; le roi est, à la lettre, idolâtré. Lui seul est libre dans le pays, il a sur tous les sujets droit de vie et de mort. La plus grande partie de la population est composée d'esclaves, mais les hommes soi-disant libres ne sont guère assurés, s'il plaît au tyran, d'un meilleur sort que ne l'est celui des esclaves. Le récit de Pruneau de Pommegorge est tout à fait édifiant : « Le respect, dit-il, que ces peuples portent à leur roi, va jusqu'à l'idolâtrie, et son despotisme n'a point, je crois, d'exemple ailleurs. Aucun de ses sujets ne peut l'approcher, quelquesois ses ensants à qui par poli-

comme l'idiome de Whidah, une simple forme de l'évé, mot que l'on emploie souvent comme terme générique.

Continuant notre route vers l'est, nous trouvons — toujours dans la région de la Côte des Esclaves, — le pays des Egbas, ou Ebbas, et la ville d'Abeokuta (1° de longitude est), cette dernière fondée par des Egbas émigrés'.

XXIV. — LES YORUBANS

Un peu plus au nord — et ayant pour voisins du sud-est les noirs du Bénin, — nous rencontrons les Yorubans, entre 7° et 8° de latitude; entre 1° et 2° de longitude orientale². Les noirs du Yoruba ont un caractère moins nigritique que les autres Guinéens: leurs lèvres ne sont pas très épaisses, leur nez n'est pas très aplati³.

Au Yoruba le gouvernement monarchique est héréditaire; le roi est maître absolu, mais il paraît que, dans la pratique, il s'humanise assez facilement, à la différence de ses voisins de l'ouest. Le journal des frères Lander représente les Yorubans comme « sans prévoyance, sans résolution, dépourvus de toute sagesse, incapables de faire mine de se défendre à l'approche du danger, insensibles à l'amour du pays; hors d'état de protéger leurs femmes, leurs enfants et de se protéger eux-mêmes; possédés d'une incurable paresse; engour-

to Gelele, King of Dahome, Londres, 1864), renvoyons au tome XXXI des Archives de médecine navale, aux tomes II et III de la Revue maritime et coloniale.

- 1. Bowen, Centralafrica, p. 110. Charleston, 1857.
- 2. Carte du pays de Yoruba dans Bowen, op. cit.
- 3. Clapperton, op. cit., p. 96.

dis dans une indolence dont rien ne peut les arracher » 1. Et un peu plus loin:

« Étrangers à toute affection sociale, ils n'ont point les douces vertus de la vie privée, ni les qualités brillantes qui commandent le respect et l'admiration. L'amour du sol n'est pas chez eux assez sort pour leur saire repousser l'invasion d'un ennemi méprisable... Insouciants du passé, sans prévoyance pour l'avenir, le présent seul influe sur leurs actions. » D'après le Journal des missions évangéliques (1878, p. 67), « la guerre est la principale occupation des habitants; tout autre emploi est dédaigné et abandonné aux semmes. Les titres guerriers sont les seuls enviés; les combats, les champs de bataille, les exploits qu'on accomplit, les ennemis que l'on capture, tels sont les uniques sujets d'entretien. Les occasions de guerre sont recherchées avec soin, et il se fait annuellement des expéditions dans le but d'augmenter le nombre des esclaves ».

Les cases du Yoruba, très chaudes, mal aérées, ont une seule ouverture d'environ un mètre carré, c'est-à-dire fort étroite et à travers laquelle on ne peut pénétrer qu'en rampant. Ce sont de petites maisons écrasées et à toit de chaume. Les frères Lander décrivent ce logis: « Nous fûmes introduits dans une petite hutte de gazon que la fumée a revêtue du vernis noir le plus brillant. L'intérieur du toit est curieusement décoré de larges festons de toiles d'araignées et de poussière qui s'y sont accumulées depuis nombre d'années. Son fétiche est une sauterelle desséchée, conservée dans une petite calebasse; mais comme si ce charme ne suffisait pas pour la protéger contre tous les dangers auxquels sont constamment exposées les huttes de ce pays, d'autres charmes mêlés

^{1.} Journal d'une expédition au Niger, traduct. franç., t. I, p. 246. Paris, 1832.

^{2.} Journal des missions évangéliques, 1859, p. 416.

de sang et de plumes, sont fixés aux parois intérieures. » (Op. cit.) « La description d'une ville de Yarriba peut s'appliquer à toutes. Le plus ou moins de propreté, la richesse du sol, la beauté des campagnes environnantes peuvent donner de la supériorité à certaines villes; mais quant à la disposition, elle est partout à peu près la même. Des murailles en terre, irrégulières et mal construites; un mauvais toit de chaume, mal peigné; pour plancher de la boue séchée, battue

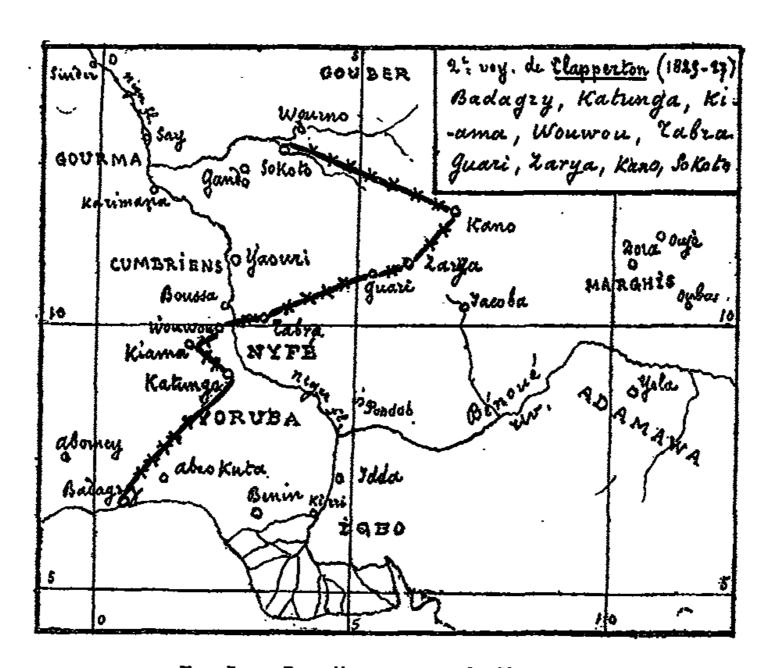


Fig. 7. - Deuxième voyage de Clapperton.

et mêlée de bouse de vache... La seule différence entre la demeure du chef et celle de ses sujets, c'est que la première contient un plus grand nombre de cours et de cases, habitées pour la plupart par des femmes et des esclaves, confondus et mêlés avec les troupeaux de moutons, de chèvres, de porcs et une grande quantité de volailles (op. cit., t. I, p. 222). »

Tous les villages sont entourés de murs en terre glaise,

hauts de cinq pieds et assez épais, défendus extérieurement par un fossé. Dans le village même, la place du marché est naturellement l'endroit le plus fréquenté et le plus curieux à visiter.

Le costume est tout à fait simple; les jeunes filles vont nues, une fleur des champs derrière les oreilles et des cordons de verroteries autour des reins.

En général, la nourriture se compose d'ignames bouillies et écrasées, puis réduites en pâte avec addition d'eau. Parfois on coupe l'igname en petits morceaux qu'on laisse sécher au soleil, puis que l'on broie en y mêlant de la farine. Cette préparation peut se conserver durant six mois; au moment de la consommer on l'arrose d'eau bouillante?.

Les Yorubans sont polygames comme tous leurs voisins; le nombre des femmes et des enfants du roi est considérable. « Le roi me dit, rapporte Clapperton (t. I, p. 90), qu'il ignorait le nombre de ses femmes et de ses enfants, mais qu'il était sûr que ses femmes, en se donnant la main, iraient de Katunga à Djannah. Ses filles peuvent choisir qui bon leur semble pour mari ou pour amant; mais il y a peine de mort pour quiconque touche une des femmes du roi. Le fils, à la mort de son père, prend toutes ses veuves et en a soin. »

Fétichistes comme tous les autres noirs africains, les Yorubans font des sacrifices de chevaux, de bœuſs, de moutons, que l'on mange après les avoir immolés. Ce sont les prêtres qui décident du sacrifice de tels ou tels animaux, parſois de tels individus. « En temps de sécheresse on prendra un malheureux esclave, on l'ornera comme pour une fête et on le précipitera dans le fleuve³ ». Les fêtes ont lieu en plein air, devant l'habitation du roi. « On peut dire que tout ce qui

^{1.} Ibid. (loc. cit.)

^{2.} Clapperton, op. cit., t. I, p. 97.

^{8.} Miss Tucker, Abbeokuta, p. 35. Londres, 1858.

enfants, ce qui arrive très rarement, et encore faut-il qu'ils le fassent en secret, car si les parents venaient à l'apprendre, ils le feraient rendre aux enfants jusqu'au dernier denier après la mort du père » (t. II, p. 206).

A Akra le fils aîné hérite de tous les biens du père, « et aussi de ses femmes, qu'il prend toutes pour lui, excepté celle qui l'a mis au monde, à laquelle il donne une maison à part et tout ce qui lui est nécessaire » (ibid., p. 363). Il est obligé d'ailleurs de donner un esclave au roi, qui le confirme héritier : « Il prend pour lui les femmes de son père, du moins celles qui lui plaisent et qui n'ont pas eu d'enfants; pour celles qui ne lui plaisent pas, il les prend aussi chez lui avec leurs enfants pour travailler, mais il n'apas de commerce avec elles. » (Ibid., p. 477.)



Dans presque toute la partie de l'Afrique qui nous occupe, l'esclavage est une institution sociale, non seulement acceptée, mais encore regardée comme tout à fait naturelle et indispensable. L'Adamawa passe pour la contrée où l'esclavage est le plus développé (Barth, t. II, p. 245). Les Sérères, qui n'ont point d'esclaves, les Féloups, les Papels, forment une exception remarquable. Partout, ou presque partout ailleurs, l'esclavage est courant, fleurit et fleurira longtemps encore. « Je fis à Ruffisque, rapporte Sanderval (op. cit., p. 7), la connaissance du vieux roi Sangouné. Le monarque déchu était, quand je le vis, suivi de trois seigneurs de son ex-cour. Sangouné n'a plus d'illusions; il est convaincu, et le dit volontiers, que la suppression de

^{1.} Aube, Entre deux campagnes, p. 43. Paris, 1881.

^{2.} Allen a. Thomson, Narrative of the Expedition to the River Niger in 1841. Londres, 1848. — Boilat, Esquisses sénégalaises, p. 66. Paris, 1853. — Bulletin de la Société de géographie, 1846, 1849.

l'esclavage a ruiné pour jamais l'ordre social. » Et, remarquons-le, l'opinion du vieux roi n'est pas seulement l'avis des classes dirigeantes et des riches, c'est également celui du troupeau servile et des malheureux qui sont victimes de la civilisation de leur pays. C'est ainsi, nous l'avons vu plus haut, que les femmes, sorte de demi-esclaves, trouvent, elles aussi, leur sort légitime et équitable. L'esclave qui devient libre a pour premier souci, s'il possède quelque pécule, d'acheter à son tour des esclaves. Le Maire (Voy. aux Canaries, au Cap-Vert, etc., Paris, 1695) rapporte qu'un vieux nègre ayant résolu de vendre son fils et l'ayant conduit au comptoir, le jeune homme tira un facteur à l'écart et se mit en devoir de vendre son père. Le cas est peut-être rare, mais il n'a rien d'extraordinaire.

Les sources de l'esclavage, chez les noirs africains, sont multiples. En premier lieu il faut noter l'esclavage héréditaire. L'enfant d'un esclave, d'une esclave, naît esclave. Souvent les serfs sont recrutés au moyen de razzias organisées; c'est le cas un peu partout, mais particulièrement dans la région du haut Nil⁴. Le despote du Dahomey organise des incursions chez ses voisins pour ramener des captifs et les distribuer à ses guerriers. Souvent l'esclavage est la suite de l'insolvabilité , d'une condamnation, et la peine de quelque grave mésait. Depuis que le commerce des esclaves s'est étendu, écrivait Moore en 1730, « tous les châtiments ont été convertis en esclavage. On trouve un avantage à ces condamnations, en ce que l'on poursuit vivement le crime pour avoir le profit de la vente du condamné. Non seulement les criminels sont réduits à l'esclavage pour le meurtre, le vol et l'adultère, mais encore pour des crimes moindres. On

^{1.} Schweinfurth, op. cit., t. II, chap. xxIII. — Cf. Baker, op. cit., p. 13.

^{2.} Mungo Park, op. cit., t. II, p. 57.

m'amena un jour un homme à acheter, qui avait volé une pipe à fumer... Un autre noir, voyant un tigre occupé à manger un daim qu'il avait tué et suspendu près de sa maison, tira un coup de fusil sur cet animal, et la balle alla tuer un homme. Le roi condamna non seulement ce noir, mais encore sa mère, trois frères et trois sœurs à être vendus pour esclaves! ». C'est la mise en pratique du châtiment profitable, mais celui qui en tire profit n'est précisément pas celui que la chose intéresse le plus directement. Si le maître ne bénésicie point de ses esclaves en les vendant, il les utilise au moins, comme il fait de ses femmes, pour le travail de ses champs, et se crée ainsi plus de repos et d'oisiveté, ce qui est pour lui le plus précieux des biens. Corre rapporte que les Landoumas et les Nalous n'ont pas chez eux d'esclaves de leurs races, mais ils vendent comme esclaves, hors de leur territoire, ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de certains délits ou crimes 2.

A Akra tous les esclaves sont des étrangers; les naturels du pays ne peuvent être vendus : ils sont tous libres et sont seulement réputés serfs du roi (Bosman, t. II, p. 490).

Ajoutons que l'esclavage est parsois volontaire. À la perte de la vie un nègre présère généralement la servitude, quelle qu'elle soit. En temps de samine, ce qui n'est point rare, on voit des nègres aliéner à jamais leur liberté, asin d'être au moins nourris. Bien entendu, c'est après avoir vendu au préalable leurs semmes et leurs ensants. « Il y a, dit Mungo Park (t. II, p. 57), plusieurs exemples d'hommes libres qui ont renoncé volontairement à leur liberté pour sauver leur vie. Pendant une grande disette qui dura près de trois ans dans les pays voisins de la Gambie, beaucoup de gens

^{1.} Fr. Moore, Voyages dans les parties intérieures de l'Afrique, trad. de l'anglais.

^{2.} Mémoires de la Société d'Anthropologie, 1883, p. 47.

devinrent esclaves de cette manière. Le docteur Laidley m'a assuré qu'à cette époque nombre d'hommes libres étaient venus le trouver, le suppliant de les mettre à la chaîne de ses esclaves pour les empêcher de mourir de faim. De grandes familles sont souvent exposées au besoin le plus absolu, et comme les parents ont sur leurs enfants une autorité presque illimitée, il arrive souvent dans toutes les parties de l'Afrique que l'on vende quelques-uns de ceux-ci afin d'acheter des vivres pour le reste de la famille 1. »

Une fois entre les mains de son maître, l'esclave devient une unité monétaire, que celui-ci lance, quand il le veut, dans la circulation. Chaque pièce, dit Corre, vaut dans la région du Rio Nuñez deux cents francs en moyenne, ou un collier d'ambre de vingt-cinq à trente boules.

Le nombre des esclaves, dans certaines contrées, est considérable. D'après Mungo Park la proportion est de trois esclaves pour un homme libre. Écoutons encore Lander: « Il n'y aurait pas, je crois, exagération à dire que les quatre cinquièmes de la population, non seulement à Boussa, mais partout aux environs, se composent d'esclaves. Il y en a plusieurs à qui on donne permission d'aller et de venir librement, pourvu qu'ils soient prêts à se rendre au premier appel du maître : ils se procurent leur subsistance, et consacrent une portion de leur temps au service de ceux à qui ils appartiennent; d'autres sont le service intérieur et remplissent les fonctions de domestiques. Ils sont également obligés de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. La reine de Boussa a un grand nombre d'esclaves fellans; les hommes sont constamment occupés à soigner les troupeaux et traire les vaches, tandis que les femmes vont vendre le lait. Moitié

Cf. Labat, t. II, p. 303. — Hœfer, op. cit., p. 201.
HOVELACQUE. — Les Nègres.